

## Commune de Gréalou

### Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 22 avril 2021

- - -

Le jeudi 22 avril 2021 à 20h30, se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le vendredi 16 avril, conformément aux articles L. 5211-1 et 5211-2 du code des collectivités territoriales.

#### **Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :**

M. Gille BELLIVIER, Mme Mélanie FAGES, Mme Mélanie FAYET, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, Mme Claudine LACROIX, M. Jean-Marc LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, M. Emmanuel SAILLY, Mme Mathilde VÉDRUNE, M. Michel VÉDRUNE

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Nombre de conseillers présents : 11**

**Votants : 11**

#### **Accueil des participants**

**Michel VÉDRUNE**

Michel VÉDRUNE ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés.  
Mélanie FAYET est nommée secrétaire de séance.

#### **1 Approbation du Compte-rendu du dernier conseil municipal**

**Michel VÉDRUNE**

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 mars a été transmis aux conseillers et à la mairie pour corrections et remarques. Une remarque a été transmise par la secrétaire de mairie.

✓ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité**

#### **2 Adhésion au CAUE**

**Michel VÉDRUNE**

Michel VÉDRUNE explique que pour renouveler l'adhésion au CAUE pour l'année 2021, il faut prendre une délibération. Le coût de cette adhésion est de 60 € par an.

✓ **L'adhésion au CAUE est renouvelée à l'unanimité.**

#### **3 Prix de vente terrains communaux**

**Michel VÉDRUNE, Jacques FOUCHER**

Michel VÉDRUNE et Jacques FOUCHER présentent les 4 catégories de terrains communaux susceptibles d'être vendus et propose des prix pour chaque catégorie. Après discussion les prix présentés dans le tableau ci-après sont retenus.

- Terrains Potentiellement Constructible
  - A vocation d'habitation individuelle : 14€ TTC le m<sup>2</sup>
  - A vocation bâtiment agricole : 4€ TTC le m<sup>2</sup>
- Terrains non potentiellement Constructibles \*
  - Terrains en zone NC : 6€ TTC le m<sup>2</sup>
  - Terrains en zone C : 12€ TTC le m<sup>2</sup>

\* surface ne permettant pas une construction.

✓ **Les prix indiqués dans le tableau ci-dessus sont validés à la majorité.**

#### **4 Rapports des commissions**

**Nathalie MASBOU**

Nathalie MASBOU signale que le rendez-vous du 16 avril avec Lot Habitat et le CAUE au sujet de l'achat et de la réhabilitation de l'ancien hôtel s'est bien passé. Parmi les 3 critères de Lot habitat pour participer à un projet un seul n'est pas rempli : Gréalou ne fait pas partie des 45 communes prioritaires du département. Mais le fait de ne pas faire partie de cette liste n'est pas bloquant si la commune démontre la pertinence de son projet.

Le CAUE a repris les mesures du bâtiment et devrait rendre une notice d'ici 4 mois.

La convention est présentée au Grand Figeac le 4 mai et à EPF le 27 mai.

#### **5 Questions diverses**

**Emmanuel SAILLY, Jacques FOUCHER, Michel VÉ-  
DRUNE**

- **Téléphonie**

Emmanuel SAILLY rappelle que la commune paie actuellement 2 700 € d'abonnement et de communications téléphoniques par an. Il rappelle les différentes options possibles pour diminuer ce montant : abonnement fibre chez orange, abonnement chez Free, 1 seul abonnement pour l'école et la mairie avec un standard.

Les conseillers s'accordent sur le fait de ne prendre qu'un abonnement chez Orange pour l'école et la mairie et de prendre un abonnement chez Free pour la salle des fêtes.

- **Antennes relais**

Jacques FOUCHER indique que la proposition d'antenne relais à Puy Manau n'est finalement pas retenue, car Orange souhaite finalement couvrir le village. Un nouveau site va leur être proposé sur un terrain communal entre le château et Cazals.

- **Carte scolaire**

Un courrier a été envoyé début avril à la commune par M. Papillon, DASEN du Lot, concernant l'école. Ce courrier stipule qu'il n'y aura pas de suppression de poste à l'école de Gréalou à la rentrée de septembre 2021 mais que la situation pourrait évoluer à la rentrée 2022. Les conseillers - parents d'élèves indiquent que ce type de courrier est envoyé tous les ans.

- **Remboursement prêt lotissement**

Michel VÉDRUNE indique que, suite à la décision prise lors du conseil municipal du 25 mars, une partie du prêt du lotissement a été remboursée. Le capital restant dû s'élève à 70 000 €.

- **Déplacement poubelles**

Jacques FOUCHER propose de déplacer les poubelles proches de l'église et de la salle des fêtes pour les éloigner de ces bâtiments. Les nouveaux emplacements seront validés avec le service de collecte des déchets du Grand Figeac.

- **Goudronnage D19**

La D19 sera ré-goudronnée début juillet.

- **Personnel communal**

Une revalorisation de l'indice de l'agent communal aurait dû intervenir courant 2020. La commune lui devrait donc 130 €. Une discussion va être engagée avec l'agent et le centre de Gestion pour établir les modalités de ce remboursement.

**Monsieur le Maire fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi 3 juin à 20h30, à la mairie.**

**Il clôt la séance.**

A Gréalou, le 9 mai 2021.

La secrétaire de séance :  
Mélanie FAYET